

présentés depuis le début de son étude, mais j'aimerais personnellement faire connaître mon point de vue sur quelques articles en particulier.

Je crois inopportune l'occasion de proposer des allocations d'indemnités et de dépenses au moment où l'économie du pays laisse à désirer, moment où un grand nombre de Canadiens sont aux prises avec des problèmes de chômage et d'augmentation des prix. Le sous-emploi et l'augmentation des prix sont le résultat direct ou indirect de l'inaction du gouvernement et de la mauvaise administration.

Dans l'industrie privée, lorsque la mauvaise administration ou les conditions économiques ne permettent pas le versement de dividendes aux actionnaires, on s'en abstient tout simplement. Et je crois que c'est la position que nous devrions adopter dans les circonstances.

Je ne veux pas dire par là que les parlementaires sont les seuls responsables de la situation actuelle. Certains hauts fonctionnaires devraient également accepter le blâme pour une bonne part des déboires de l'administration actuelle. Ils auraient avantage à faire un examen de conscience, si réellement ils en sont capables.

Certains moyens d'information devraient également s'examiner sur la nature des informations qu'ils transmettent au public qu'ils ont pour mission de renseigner.

Dans son rapport, la Commission Beaupré fait état des moyens de travail qui devraient être mis à la disposition des députés, afin qu'ils soient en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités de façon adéquate. Je cite un extrait de ce Rapport:

La Commission est convaincue qu'il importe d'apporter de profondes modifications aux services mis à la disposition des parlementaires et aux méthodes utilisées pour y pourvoir financièrement. Il s'agit là de mesures que l'on ne saurait plus différer et dont l'urgence s'accroîtra au même rythme que l'épanouissement graduel du rôle du député dans notre régime parlementaire.

Le député devrait au moins obtenir les mêmes commodités que celles qui sont mises à la disposition des fonctionnaires. Combien de fonctionnaires accepteraient de partager leurs bureaux avec deux ou trois personnes? A mon avis, très peu.

Je crois également que le député devrait avoir à sa disposition, dans sa circonscription, le service d'un secrétaire, afin de pouvoir rencontrer ses électeurs, rendre à la population qu'il représente les services qu'elle attend de son député. Je crois que les moyens mis à la disposition des députés devraient remplacer les augmentations.

Un autre point dont nous ne pouvons pas discuter dans cette enceinte et qui est la cible de critiques acerbes de la population, c'est celui du Sénat. J'ai beaucoup de respect pour les membres de cette institution. Je sais qu'ils ont rendu d'innombrables services au pays, au cours des 100 dernières années.

Les remarques que j'ai à formuler à l'endroit du Sénat s'adressent spécialement à l'institution même. Celle-ci, vieille de 100 ans, a besoin d'un rajeunissement. Je dirais même plus: une grande partie de la population conteste même son existence. Je crois refléter l'opinion de la majorité des Canadiens en disant que le rôle du Sénat doit être remis en cause et, si c'est nécessaire, procéder à son abolition.

Sans être complètement d'accord sur les chiffres proposés dans le rapport de la Commission Beaupré, je veux

[M. Rodrigue.]

préciser que je suis d'accord sur les principes de base formulés dans ce rapport, relativement aux méthodes qui devraient être imposées pour le versement des indemnités et le remboursement des dépenses des députés et des sénateurs.

A mon avis, les salaires des députés et des sénateurs devraient être imposables au même titre que ceux de tous les autres contribuables canadiens. Je précise: Présentement, le député reçoit une indemnité imposable de \$12,000 et \$6,000 pour ses dépenses, montant qui n'est pas imposable.

L'allocation de dépenses non imposable devrait être abolie. Les dépenses inhérentes à la fonction de député et de sénateur devraient être remboursées de la même façon que celles des employés de la Fonction publique et selon les pratiques en usage dans l'industrie privée.

Au chapitre des dépenses, la Commission Beaupré recommande tout simplement le remboursement des dépenses se rapportant à la fonction du député ou du sénateur. Le remboursement des dépenses peut se faire de différentes façons: soit en fournissant directement aux députés les services qu'ils paient présentement à même leur indemnité et leurs allocations de dépenses, soit en remboursant les dépenses sur présentation de pièces justificatives.

L'allocation de dépenses fixes, telle qu'elle existe présentement et que le gouvernement veut continuer à verser, n'est pas conforme aux principes de fiscalité reconnus au Canada. De plus, le montant fixe d'allocation de dépenses non imposable n'est pas logique, à cause des inégalités résultant des distances à parcourir dans les circonscriptions.

Les dépenses d'un député demeurant dans la région de la capitale nationale ou dans une ville facile d'accès ne sont sûrement pas comparables à celles du député demeurant à des centaines de milles de la capitale du pays. De plus, les distances, à l'intérieur de certaines circonscriptions, constituent un autre facteur dont il faut tenir compte.

Cette loi, à mon avis, en est une d'exception qui n'a plus sa raison d'être. Au cours des dernières élections générales, le parti libéral, qui forme maintenant le gouvernement, n'avait-il pas inscrit à son programme l'établissement de la société juste, l'abolition des privilèges et l'adoption de lois équitables pour tous?

Nous déplorons tous la tendance du public à ajouter au salaire du député l'allocation de dépenses fixes accordée pour l'indemniser des frais réellement encourus dans l'exercice de ses fonctions. Sous ce rapport, la situation du député ne diffère pas de celle de tout autre contribuable. Le système proposé par la Commission Beaupré est plus équitable que le système actuel d'allocations fixes et serait plus facile à comprendre par la population.

L'occasion nous est donnée de corriger cette situation d'exception qui n'a pas sa raison d'être.

Nous avons l'intention de moderniser le Parlement, de moderniser l'administration? L'occasion nous est fournie de corriger cette situation en rejetant cette loi d'exception.

En suivant la pratique actuelle, on laisse la population supposer que l'allocation de dépenses non imposable n'est qu'une façon cachée d'arrondir le salaire effectivement versé aux parlementaires, alors que c'est faux.

Il devrait aussi être prévu une modalité d'ajustement périodique des indemnités versées aux députés, comme